



La Lettre républicaine

n°5

février
2005

du groupe MRC au Conseil régional d'Ile-de-France

Sommaire

- Edito, par Guillaume Vuilletet	p 1
- Présentation des élus MRC	p 2
Séance du 31 janvier au 4 février 2005	
-Discussion générale ouvrant la séance budgétaire, par Daniel Guérin	p 3
-Intervention préalable au vote des recettes, par Guillaume Vuilletet	p 4
-Présentation du budget du secteur Logement et action foncière, par Jean-Luc Laurent	p 5
-Intervention sur le budget Logement et action foncière, par Guillaume Vuilletet	p 7
-Intervention sur le budget Développement économique, par Nicole Morichaud	p 7
-Intervention sur le budget Transports, par Daniel Guérin	p 8
-Intervention sur le budget Recherche et innovation, par Nicole Morichaud	p 9
-Intervention sur le budget Démocratie de participation, par Guillaume Vuilletet	p 9
-Intervention sur le budget Enseignement secondaire, par Eric Ferrand	p 10
-Intervention sur le budget Aménagement du territoire, par Rachid Adda	p 11
-Intervention sur le vote du budget 2005 du Conseil régional d'Ile-de-France, par Guillaume Vuilletet,	p 12
-Résumé des amendements présentés par le groupe MRC et apparentés	p 13 et 14

Edito

Par Guillaume Vuilletet

Le cadre régional est-il pour notre mouvement un cadre d'action privilégié ? D'aucuns répondraient à première vue « pas vraiment ».

Pourtant, à la lumière de l'expérience acquise depuis près d'un an, nous pouvons affirmer que la présence d'un groupe MRC au Conseil régional a toute sa légitimité et toute son utilité.

Légitimité, car contrairement au libellé des étiquettes hâtivement collées, notre mouvement a toujours défendu l'idée d'une « décentralisation utile ». Cela signifie que nous défendons un rôle et des compétences pour la région dans les domaines où elle est l'échelon le plus pertinent et le plus efficace.

Utilité, car nous y défendons, conformément à nos convictions politiques, notre vision de l'intérêt général.

En revanche, nous regrettons que, de plus en plus, l'échelon régional soit le niveau de décision chargé d'équilibrer la carence de l'action de l'Etat, chargé de remédier à son désengagement.

Mais lorsque les besoins sont présents, la collectivité a le devoir d'agir.

Le vote du budget est toujours un moment important de la vie du Conseil régional d'Ile-de-France.

Le groupe MRC a démontré lors de cette semaine intense sa capacité de travail et sa détermination dans la défense de l'intérêt général contre les écueils qui caractérisent parfois l'action des collectivités territoriales.

Ainsi en t-il été de nos amendements et de nos interventions dans le débat sur la démocratie de participation.

C'est évidemment sans réserve que nous nous réjouissons de l'augmentation du budget consacré au logement et à l'action foncière, secteur dont Jean-Luc Laurent est le vice-président.

Car les besoins en ce domaine sont particulièrement sensibles – 300 000 demandes de logement social sont aujourd'hui en souffrance - et les carences de l'Etat particulièrement patentées.

Le budget régional consacré au logement a augmenté pour 2005 de 47 % et sur deux ans de 75 %. Il s'élève cette année à près de 200 millions d'euros.

Le budget que l'Etat consacre au logement en Ile-de-France s'élève à 88 millions d'euros et est resté à ce même niveau depuis deux ans.

Bien sûr, cette ambition politique, cette volonté d'être à la hauteur des engagements pris devant les citoyens lors de la campagne électorale de 2004 a un coût : l'augmentation des impôts.

Cette décision n'est pas anodine. Elle accompagne notre responsabilité politique : si nous voulons agir pour l'équipement de la collectivité, pour la réparation des déséquilibres, pour l'investissement dans l'avenir, nous devons en accepter le coût et les hausses d'impôt sont à ce titre normales.

La prochaine échéance importante pour la région interviendra dans les mois à venir. Il s'agit de la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF). Le SDRIF pose les grandes orientations pour la région dans les domaines de l'aménagement du territoire, des transports, du logement, du développement économique et social, de l'environnement, de la démographie, de l'agriculture, de la recherche ou encore de la culture.

Le groupe MRC invitera les militants franciliens à un débat sur ce thème qui préfigure l'avenir de la Région.



Jean-Luc Laurent, 47 ans, Vice-président du Conseil régional chargé du logement et de l'action foncière, maire du Kremlin-Bicêtre.

Département : Val-de-Marne



Nicole Touquoy-Morichaud, Vice-présidente de la commission *Développement économique et de l'emploi*, et membre de la commission *Formation professionnelle et de l'apprentissage*, Département : Yvelines



Daniel Guérin, 41 ans, Vice-président du groupe MRC, membre des commissions *Finances, administration générale et plan*, et *Développement social, économie solidaire, santé et handicap*.

Département : Seine-et-Marne.



Guillaume Vuilletet, 37 ans, Président du groupe MRC, membre des commissions *Actions internationales et affaires européennes*, et *Culture, nouvelles technologies de l'information et de la communication*. Département : Hauts-de-Seine.



Rachid Adda, 37 ans, Vice-président du groupe MRC, membre des commissions *Aménagement du territoire*, et *Sports, loisirs et tourisme*. Département : Val d'Oise.



Christophe Lepage, 35 ans, membre des commissions *Logement et action foncière*, et *Politique de la ville et sécurité*. Département : Essonne.



Eric Ferrand, 45 ans, adjoint au maire de Paris chargé de la Vie scolaire, et l'aménagement des rythmes de vie scolaire, membre de la commission *Lycées et politiques éducatives*. Département : Paris

Quelques définitions

Question orale : Les conseillers régionaux ont le droit d'exposer en séance du conseil régional des questions orales ayant trait aux affaires de la région.

Les questions sont rédigées par écrit et déposées au secrétariat général, 48 heures avant la séance.

Elle est exposée en début de séance en un maximum de 5 minutes. Le (la) président(e), ou le (la) vice-président(e) qu'il désigne, répond immédiatement. Il n'y a aucun débat. La question et la réponse sont publiées in extenso dans le procès-verbal des séances plénières du conseil régional.

Intervention : Le (la) président(e) dirige les débats. A tout moment, il peut-être suppléé dans ses fonctions par un(e) vice-président(e).

Aucun conseiller ne peut intervenir sans préalablement s'être fait inscrire ou avoir demandé la parole au (à la) président(e). La parole est accordée suivant l'ordre des inscriptions et des demandes, conformément aux propositions de la conférence des présidents. (...)

Amendement : Tout(e) conseiller(e) régional(e) a le droit de présenter des amendements aux textes soumis au vote du conseil régional et de la commission permanente. (...) Les amendements doivent être motivés, rédigés par écrit, signés par l'un des auteurs et préciser le texte auquel ils se rapportent. Ils doivent s'appliquer effectivement à ce texte ou, s'agissant d'un article, paragraphe ou alinéa additionnel, être présentés dans le cadre du texte soumis à la délibération. En outre, les sous-amendements ne peuvent avoir pour effet de contredire le sens des amendements auxquels ils s'appliquent.

Source : règlement intérieur du Conseil régional d'Ile-de-France.

Pour contacter le groupe MRC

Béatrice Desmartin, secrétaire générale du groupe MRC : tél. :01 53 85 63 02 - fax : 01 53 85 70 99

Intervention du groupe MRC dans la discussion générale ouvrant la séance budgétaire

La séance budgétaire s'est ouverte sur des positions diverses y compris au sein de la majorité concernant les recettes. Le groupe Vert défendait une hausse des impôts régionaux de près de 50%. Le groupe CACR (communistes et alternatifs) défendait une hausse de la fiscalité limitée à 17% mais un recours maximum à l'emprunt. La droite dénonçait pour sa part cette hausse de la fiscalité et refusait le recours à l'emprunt, feignant d'ignorer l'impact de la décentralisation et du désengagement de l'Etat. Le groupe MRC a défendu la partie recettes du projet de budget.

Intervention de Daniel Guérin dans le débat général

Le budget est l'un des actes majeurs d'une politique régionale.

Il répond, cela semble naturel mais va toujours mieux en le disant, aux priorités définies devant la population par la majorité élue.

Ce budget est clairement représentatif de ces choix, de nos choix, de ces politiques, de nos politiques.

Parce que nous les partageons, parce que nous les assumons, nous ne pouvons que nous en satisfaire.

Je ne reviendrai pas, le temps m'étant compté, en détail sur les orientations qui ont, en dépenses, présidé à l'élaboration de ce budget et dont nous avons, en son temps, largement débattu.

Je veux simplement rappeler ici combien nous nous réjouissons des axes développés en matière notamment de solidarité territoriale et sociale, d'apprentissage, de transports et en particulier de transports en commun, d'emploi, de formation professionnelle, de développement durable et, cela va de soi, de logement.

En revanche, je voudrais revenir plus longuement sur la question des ressources financières de la région qui fait débat ici, mais aussi, par médias interposés, à l'extérieur de notre hémicycle.

Pas plus que d'autres nous ne sommes suicidaires.

Contribuables, citoyens, élus nous sommes, bien sûr, attachés à la stricte adaptation des recettes fiscales aux besoins.

C'est dans cette logique que nous avons examiné le volet recettes du projet de budget régional 2005 tel qu'il nous est présenté par l'exécutif.

D'aucuns trouvent trop faible l'augmentation de la fiscalité proposée en ce qu'elle ne nous donnerait pas suffisamment de marges de manœuvre.

D'autres la trouvent au contraire trop élevée.

C'est un débat légitime tant qu'il reste sérieux et cohérent.

Il devient plus discutable lorsqu'à l'initiative de l'opposition, il devient polémique à des fins purement médiatiques.

Ces collègues n'évoquent, artificiellement, que des augmentations de taux, sans à aucun moment les ramener à la réalité des chiffres.

Ils semblent l'oublier que les Franciliens, pas plus que les autres contribuables d'ailleurs, ne paient pas leurs impôts en taux. Ils les paient en euros.

Je me suis donc interrogé sur la portée financière de l'augmentation de la fiscalité régionale telle qu'elle est proposée par l'exécutif. Il s'agit de quelques euros par foyer.

En comparant les chiffres avec ceux d'autres collectivités, je me suis demandé si nos collègues de l'opposition n'étaient pas atteints de schizophrénie ou d'amnésie collective.

Jugez-en :

Monsieur Gaudin, Maire UMP de Marseille, le collègue de Roger Karoutchi au Sénat, vient de décider une augmentation de la fiscalité communale correspondant à plus de 60 euros par habitant. 8 à 10 fois celle envisagée ici.

Je n'ai pourtant pas entendu un seul élu UMP, ici ou ailleurs, protester contre cette décision.

Plus près de nous, je me suis procuré quelques feuilles d'impôts fonciers. Ainsi, dans le département des Hauts-de-Seine, cher au cœur du Président du Groupe UMP, l'augmentation d'impôts fonciers, pour la seule part départementale, telle qu'elle avait été décidée en 2004 par Charles Pasqua, puis Nicolas Sarkozy représente en moyenne et en euros, 3 à 4 fois celle proposée ici. Sans même parler de la taxe d'habitation.

A Nogent-sur-Marne, le Maire UMP envisage une hausse de la fiscalité communale correspondant à plus de 30 fois celle proposée ici. Là encore silence radio.

Au-delà de ces exemples, compte tenu du poids relatif de l'impôt foncier communal et régional, la revalorisation des bases votée par le Parlement, et notamment par la majorité UMP, représente pour chaque foyer fiscal un surcoût supérieur à celui de l'augmentation des taux proposée par l'exécutif régional.

Taux pour taux enfin, je renvoie l'opposition à ceux appliqués par Monsieur Raffarin et ses amis en Poitou-Charentes lorsqu'ils étaient encore en charge de la gestion de cette région : il était de 3 fois supérieur à celui en vigueur en Ile-de-France. Nous avons encore de la marge pour atteindre ce niveau.

Je m'arrêterai là de cette énumération et appelle chacun à l'exercice de la vérité des chiffres, de l'honnêteté et de la cohérence des positions.

A cet égard, nous sommes pleinement rassurés par l'expression de tous les autres groupes de la majorité.

Car on m'a appris, lors de mon 1^{er} mandat électif, il y a plus de 20 ans, qu'on juge de l'appartenance ou non à une majorité au vote du budget.

Pour notre part, nonobstant les amendements sur différentes annexes que nous défendrons bien légitimement, nous savons où nous nous trouvons politiquement. Et nous en tirerons les conséquences logiques en votant, évidemment, le moment venu, le budget régional.

Intervention du groupe MRC préalable au vote des recettes

Le groupe MRC défendait ici sa position sur les recettes. Les nouvelles compétences transférées aux régions dans le cadre de la loi sur la décentralisation associées à un désengagement de l'Etat entraînent inéluctablement une hausse de la fiscalité régionale. Le groupe MRC a considéré la partie « recettes » du projet de budget comme équilibrée, prévoyant à la fois une hausse soutenable de la fiscalité, un recours responsable à l'emprunt et les moyens d'honorer les politiques engagées en vertu du programme sur lequel la majorité a été élue au printemps 2004.

Intervention de Guillaume Vulletet dans le débat général

Le rôle de l'exécutif est de définir l'action de notre collectivité et de mettre en adéquation des ressources en face des dépenses inhérentes à cette action.

Dès lors, il est normal de considérer les recettes à l'aune des dépenses qu'elles justifient.

Lors des orientations budgétaires, nous avons défini notre perception du budget.

Nous souhaitons un budget de maturité pour notre institution et qui doit donc assumer le coût pour la collectivité de l'action qu'elle mène.

Nous souhaitons un budget de responsabilité politique car il doit prendre en compte l'ambition que nous avons proposée aux Franciliens.

Nous souhaitons en dernier lieu un budget qui prenne en compte la carence – pas nouvelle mais toujours plus vigoureuse – la carence donc, de l'Etat. Votre budget correspond à ce cahier des charges que nous vous avons indiqué. Responsabilité politique – la mise en œuvre des emplois-tremplin et - personne ne m'en voudra- l'action forte de la région sur le logement. Prise en compte des carences de l'Etat – regardons les mesures sur l'emploi.

Je terminerai évidemment par l'émergence d'une institution mature. C'est une région qui assume son ambition par des recettes en forte augmentation.

Il y a débat au sein de la majorité. C'est un débat important et je crois que le président a écouté et trouvé un équilibre entre ceux qui pensaient – dont nous sommes- que la région devait se doter fortement de ressources stables pour mener son action et ceux qui entendaient privilégier l'emprunt.

Il n'y a pas forcément de vérité absolue en la matière.

Pour ce budget, l'exécutif a déterminé un équilibre. Il nous semble appréciable et nous considérons qu'il mérite d'être voté par l'ensemble de cette majorité.

Ce débat sur les recettes est-il clos à jamais ? La réponse est non. Nous voyons que tout se passe comme si le gouvernement étendait étouffer par avance l'action des régions par des transferts certes financés officiellement mais dont nous savons que, pour assumer un service de simple qualité, il faudra des investissements massifs. Puisque chacun va de sa citation d'un élu de la majorité gouvernementale, je donnerai la mienne : « *le gouvernement n'a pas démontré qu'il respectait à la fois la lettre et l'esprit des grands principes qu'il a voulu fixer par la loi constitutionnelle de 2003* » et plus loin « *je vois mal comment on pourrait éviter d'augmenter les impôts locaux pour faire face aux transferts de compétence* ». L'auteur de ces propos est un grand monsieur de la République et de la décentralisation. Il s'agit de Daniel Hoeffel qui était alors président de l'association des maires de France.

Vous avez notre soutien sur les recettes, monsieur le président, comme vous l'aurez sur l'ensemble du budget.

Logement

Le logement a été promu grande cause régionale par la majorité de cette mandature. Jean-Luc Laurent présente ici le budget de ce secteur, en forte augmentation, et les priorités de l'action régionale. La mise en place de l'Etablissement Public Foncier Régional est contestée depuis peu par l'opposition. Cette dernière en avait pourtant reconnu l'utilité et accepté le principe.

Intervention Jean-Luc Laurent – présentation du budget Logement

Je veux, en premier lieu, remercier ici très chaleureusement les services de la Région et plus particulièrement les fonctionnaires de la sous-direction Habitat que dirigent Etienne ACHILLE et Angelo ZAGALOLO. Leur grand professionnalisme - j'aime à le souligner - est une aide précieuse à la décision des élus.

Je veux remercier pour leurs contributions les membres de la commission logement que préside avec compétence Véronique SANDOVAL. Ce rapport tient évidemment compte de la concertation engagée par cette commission avec les acteurs du logement dans notre région, mais aussi des analyses et propositions du CESR.

Je veux enfin remercier Jean-Paul HUCHON pour la confiance qu'il me témoigne. Je veux saluer son souci exigeant et responsable de l'intérêt général. Un souci de l'intérêt général qui fait l'économie de formules incantatoires. Des soucis de l'intérêt général qui se garde d'effets d'annonces sympathiques... mais sans lendemain. Pendant que d'autres parlent de cohésion sociale et promettent de raser gratis demain, le projet de budget qui vous est présenté aujourd'hui, propose de vrais moyens pour répondre à la crise du logement que connaît l'Ile-de-France. Des moyens concrets et significatifs. L'effort budgétaire qui vous est proposé est avant tout cohérent parce qu'il est à la mesure du défi que nous nous sommes engagés à relever.

Le logement est un facteur essentiel de cohésion sociale. Il est au cœur - on me pardonnera de le rappeler - de l'idéal républicain. Car enfin, sans politique publique d'accès au logement pour tous, il n'y a pas de citoyenneté.

Jean-Paul HUCHON s'est engagé à faire du logement **une grande cause régionale**.

En toute logique, l'effort budgétaire qu'il vous est proposé d'engager est sans précédent.

Il a pour ambition **de construire une politique publique nouvelle, volontaire et nécessaire. Cette politique nouvelle sera autonome et originale.**

Elle sera **autonome vis-à-vis de l'Etat** qui n'a pas voulu reconnaître la région comme étant le niveau pertinent pour une politique équilibrée et diversifiée de l'habitat en accompagnement du SDRIF.

Elle sera **originale parce qu'elle sera fondée sur le partenariat et la contractualisation** avec les acteurs opérationnels, en concertation avec les communes, les intercommunalités et les départements.

Elle sera volontaire parce que l'attente des Franciliens est grande. Elle est nécessaire parce que les besoins sont immenses, parce que le logement est rare et cher.

Les autorisations de programmes consenties par la Région, au titre du logement, en 2003 étaient de 114M d'euros.

Elles étaient de 136M d'euros en 2004.

Nous vous proposons de les passer à près de 200M d'euros en 2005, soit une progression de 47%. Dans le même temps, il faut souligner que l'Etat affiche, en 2005, des autorisations de programmes pour le logement en Ile-de-France d'un montant de 88M d'euros, soit une progression sur deux ans quasiment nulle. Sur cette même période de deux ans, le budget régional aura progressé de plus de 75%.

Un rapport cadre sera présenté d'ici la fin du premier semestre. Il fixera les orientations de notre nouvelle politique publique et donnera la priorité à la relance de la production et à la réhabilitation de 240.000 logements.

Les objectifs quantitatifs et qualitatifs, et les indicateurs de performance de chaque programme seront ainsi arrêtés dans un cadre contractuel pluriannuel.

D'ici ce rapport cadre, **le projet de budget propose les moyens d'agir en faveur de quatre grandes actions:**

1^{ère} action : La relance de la production du logement social s'appuiera notamment sur l'amélioration des dispositifs existants, et principalement sur une dynamisation encore accrue des conventions d'objectifs. Ces conventions, comme nous l'attendions, se sont révélées particulièrement incitatives, en termes quantitatifs et qualitatifs.

Un crédit de 128M d'euros est inscrit pour accompagner les bailleurs qui s'engageront à construire des logements très sociaux, sociaux et intermédiaires.

2^e action : Un effort important interviendra en faveur du logement des jeunes et des étudiants. Il s'agit là d'une enveloppe légèrement supérieure à 30M d'euros, permettant de nous engager sur le financement de 6.000 places nouvelles pour étudiants, en trois ans, en logement sociaux pour les boursiers et en logement intermédiaires.

Au-delà de la poursuite des interventions pour les jeunes, une action nouvelle sera engagée : le soutien aux comités locaux pour le logement autonome des jeunes.

3^e action : La production de logement ne peut être efficace **sans une action foncière forte**. Il est ainsi proposé de soutenir le démarrage de l'activité de l'établissement public foncier régional, dont nous avons décidé la création.

Réduire la dotation de 25 M€ à 14 M€ au motif que la création de l'établissement public foncier semble

compromise par la décision des départements des Hauts-de-Seine, des Yvelines et du Val-d'Oise de créer leur propre agence foncière départementale.

Il paraît pour le moins **cynique** que le groupe UMP qui a été à l'origine d'un amendement à la délibération du 13 décembre 2001 mandatant le Président du conseil régional pour obtenir de l'Etat, la création d'un établissement public foncier en Ile-de-France soit à l'origine, aujourd'hui, d'un amendement qui propose de supprimer les crédits permettant sa création dans les meilleurs délais.

La posture est d'autant plus cynique que ce même groupe a contribué, lors de notre débat du 15 décembre 2004 dernier, à l'adoption d'une délibération prenant acte de la concertation engagée par la Région et modifiant le mandat de négociation donné au Président du conseil régional le 25 juin dernier pour donner satisfaction aux départements d'Ile-de-France qui conditionnaient leur accord à la présence minoritaire du Conseil Régional dans le conseil d'administration et à une augmentation du nombre de représentants des départements.

Cynique, elle l'est enfin lorsque ce groupe met en regard d'un côté, une procédure engagée par la Région depuis fin 2003, qui a donné lieu à des réponses favorables des actuels Premier ministre et du ministre de l'Equipement les 27 janvier et 10 février 2004, à trois réunions de concertation avec les départements, à des réunions de travail avec les EPCI d'Ile-de-France et l'Association des maires d'Ile-de-France, à un avis favorable du Conseil économique et social régional, à deux réunions du Conseil régional et de l'autre, une délibération prise par le conseil général des Yvelines à la toute fin du mois de décembre 2004 pour faire échec à l'initiative régionale, une annonce faite à la presse de la part du Président du conseil général des Hauts-de-Seine et le silence assourdissant du conseil général du Val-d'Oise.

Nous attendons donc de l'Etat qu'il confirme l'accord donné par le 1^{er} ministre en nous transmettant le projet de décret.

Cet outil indispensable doit être opérationnel le plus rapidement possible pour qu'il puisse notamment accompagner l'action engagée par l'Etat en vue de mobiliser ses actifs fonciers. 25M d'euros seront consacrés au démarrage de l'EPFR et à la poursuite de la bonification des taux d'intérêt dans le cadre de la convention entre la Région et la Caisse des Dépôts et Consignations.

4^e action : Le soutien aux opérations de **réhabilitation du parc HLM et de requalification du parc privé** seront poursuivis. Dans ce dernier domaine, la question des copropriétés en difficulté fera l'objet d'un renforcement des interventions de la Région en matière de prévention et de traitement. 5,360M d'euros sont consacrés à l'amélioration du parc privé.

Enfin, cette année, avec un an d'avance, nous solderons, au titre du contrat de plan, notre engagement financier en faveur de la réhabilitation du parc social en accompagnement de la Palulos de l'Etat.

Pour ce qui concerne l'Exécutif, ce qui serait incohérent, inacceptable et inenvisageable c'est

d'abandonner la démarche engagée qui est de bon sens et répond à l'intérêt général. Il appartient à l'Etat de donner une suite favorable à notre demande.

Je demande à l'Etat d'avoir, comme l'Exécutif régional, de la suite dans les idées, d'être cohérent et constant avec l'accord donné par le 1^{er} Ministre le 27 janvier 2004 puis du Ministre de l'Equipement du 10 février 2004. J'ajoute que dans son plan de cohésion sociale, M. Borloo indique parmi ses objectifs de « soutenir la future agence foncière décidée par la Région Ile-de-France » qui reprend la proposition du rapport préalable réalisé par M. Pommellet.

La pertinence de l'échelon régional comme territoire d'intervention couvrant les 8 départements de la région est indiscutable. C'est aussi le point de vue du CESR, de l'association régionale des organismes d'Ile-de-France ou la chambre de commerce et d'industrie de Paris-Ile-de-France.

J'ajoute que seul un EPF régional rassemblant les représentants de la Région, des 8 départements, des intercommunalités et des associations de maires, en concertation avec l'Etat, peut permettre la réussite en Ile-de-France, de projets de relance de la construction de logements et notamment de logements sociaux engagés par le Gouvernement.

Toute position prise par le 1^{er} Ministre au nom de l'Etat qui donnerait son accord aux demandes de 2 ou 3 départements, mettrait en évidence :

- Une **incohérence manifeste** avec l'objectif qu'il s'est donné à lui-même,
- Une **différence de traitement injustifiée** entre l'Ile-de-France et les autres régions qui disposent de leur outil foncier,
- Un **accord partisan** et l'acceptation d'un **séparatisme** et d'une nouvelle **fracture sociale entre l'Ouest qui dispose de la richesse et le reste de la région.**

Au-delà de ce vote, **je demande solennellement au Premier Ministre** de choisir l'intérêt général et le bon sens en acceptant les propositions cohérentes, équilibrées et respectueuses de tous les départements, des communes et des intercommunalités pour une action foncière sur le territoire de toute la région.

Nous proposerons l'année prochaine un dispositif renouvelé et autonome compte tenu du désengagement de l'Etat. Cette action nouvelle sera conçue dans un cadre contractuel avec les bailleurs.

Je voudrai à présent conclure en soulignant les effets très positifs de nos décisions dans le domaine du logement en faveur de l'activité économique.

Il est, en effet, reconnu que pour un montant de 152.000 euros de travaux, 3 emplois sont assurés sur une année. Il s'agit de 2 emplois directs et d'1 emploi induit.

Avec un engagement régional de 200M d'euros, le montant de travaux générés s'évalue de 2 à 4 milliards d'euros, et donc la création ou le maintien de 39.000 à 78.000 emplois.

Agir pour le logement, c'est aider les Franciliens à vivre mieux par l'habitat mais aussi par le travail et l'emploi.

Logement

Le groupe MRC expose ici les éléments justifiant une ambitieuse politique régionale en faveur du logement et défend le budget, en hausse de 47 %, consacré au logement présenté par Jean-Luc Laurent.

Intervention de Guillaume Vuilletet dans le débat général

Je n'ai pas besoin de rappeler que le logement est un problème majeur que rencontrent nos concitoyens. Un tiers des Franciliens affirmaient vouloir changer de logement, 300 000 demandes de logement social en souffrance, une construction en panne. J'arrête là l'inventaire de ce qui ne va pas. Entre certains qui n'en veulent pas au niveau local et ceux qui ne font pas au niveau national, le déficit de construction et de rénovation ne peut que se creuser.

Le logement n'est pas une compétence régionale. C'est bien dommage et cela aurait pu l'être. L'Île-de-France a sa spécificité parce qu'elle constitue en elle-même une agglomération et qu'elle constitue le niveau pertinent de coordination et d'intervention vis-à-vis du logement.

J'ai cru longtemps que nombre d'entre nous en étaient convaincus bien au-delà des clivages politiques. J'en veux pour preuve nos débats sur l'établissement public foncier régional. J'ai douté avec les annonces des initiatives départementales et avec le dépôt de l'amendement de l'UMP. Je veux voir dans l'issue de nos débats un signe rassurant au moins au niveau régional.

Il n'en demeure pas moins que le logement n'est pas une compétence régionale. Mais la réalité est à ce point sensible que vous avez décidé, monsieur le président, d'y apporter des réponses fortes.

L'efficacité des dispositifs mis en œuvre par Jean-Luc Laurent est reconnue là encore je crois, au-delà des clivages. Ils ne leur manquaient en fait que l'échelle appropriée même si d'année en année ils ont patiemment gravi les échelons de celle-ci.

D'ailleurs, président Laurent, je note que depuis que vous avez un nouveau collaborateur, votre force de conviction est encore plus forte, en témoigne ce budget remarquable. Parce que nous avons justement changé d'échelle. Et ce budget de 200 millions d'Euros est une force d'intervention réellement conséquente.

Le président Laurent a cité un chiffre : 88 millions d'Euros. C'est le montant des autorisations de programme dévolues à notre région par l'Etat. Je pourrais me désespérer de ce niveau si faible. Je préfère donner à cette bouteille bien vide un rôle plus positif même s'il n'est pas possible de la trouver pleine : elle prouve combien notre action devient nécessaire et forte puisqu'elle est de deux fois et demi celle de l'Etat.

Monsieur le président,

J'ai lu, j'ai entendu ça et là, que d'aucuns reprochaient à votre budget son manque de relief. En matière de logement, votre action est en train de gravir une bien belle colline et nous vous soutiendrons évidemment.

Développement économique

Le Fonds Régional d'Investissement et de Développement pour l'Emploi et la Formation (FRIDEF) a été créé dans le but de donner plus de clarté, de lisibilité et de cohérence à l'action régionale en faveur du développement économique. Le groupe MRC salue cette création. Il soutient également l'action régionale en faveur de l'agriculture. Le développement coordonné de ce secteur permettra en effet de relever le défi de l'objectif visant à faire de l'Île-de-France la première éco-région d'Europe par des investissements innovants.

Intervention de Nicole Morichaud dans le débat général

Le projet de budget 2005 consacré à l'action économique répond à des demandes largement exprimées dans la commission :

La mise en place de véritables priorités, le regroupement des aides et leur évaluation.

Nous avons souvent déploré le saupoudrage des aides, la multiplicité des procédures, leur manque de lisibilité aboutissant à des résultats peu significatifs pour leurs bénéficiaires (artisans, PME, TPE) et ne permettant la création que d'un nombre peu élevé d'emplois.

La décision de créer le FRIDEF répond à ces critiques en donnant à l'ensemble du monde économique un dispositif opérationnel permettant de répondre à des situations de crise et favorisant la synergie des acteurs franciliens. L'analyse, l'évaluation des différentes aides souhaitées par les commissaires seront facilitées par cet affichage.

Le budget de l'action économique comporte des financements destinés à l'agriculture. Nous voudrions profiter de ce débat budgétaire pour affirmer la volonté de notre groupe de trouver les

moyens de maintenir dans notre région une agriculture performante. 48% de notre territoire est concerné. Il est donc nécessaire d'y développer de vrais emplois plutôt que de vouloir transformer les agriculteurs en sympathiques jardiniers.

Nous voulons une éco-région, nous avons là des pistes intéressantes pour maintenir nos exploitations et développer de nouvelles activités, créatrices d'emplois : les productions végétales à usage non alimentaire permettent de fabriquer de nombreux produits pouvant remplacer ceux issus des résidus du pétrole : lubrifiants, bio-carburants, isolants, cosmétiques, plastiques bio-dégradables, etc...

La France est en retard dans ce domaine. Des régions limitrophes ont commencé à développer ces technologies et souhaiteraient travailler avec nous. Nous avons souhaité faire de la prospective et pas

seulement de la veille. Réfléchissons au développement de ce secteur.

De son côté, le Val-de-Marne veut devenir un important pôle agro-alimentaire. D'autres départements peuvent s'y associer. Les aides européennes à l'agriculture vont disparaître, nous pouvons montrer, avec l'aide de nos centres de recherche, qu'une diversification des productions peut faciliter le maintien de nos exploitations.

Mettons les moyens, le FRIDEF peut être un levier pour amorcer les études. Les débouchés non alimentaires des productions agricoles associés à la vocation nourricière de l'agriculture peuvent être une solution pour maintenir de vrais emplois dans ce secteur et devenir un des éléments de la perpétuation de l'éco-système. Faisons ce pari ensemble !

Transports

Les transports figurent parmi les préoccupations majeures des Franciliens et à ce titre, la Région y consacre un budget conséquent. Cette année 2005 sera particulièrement marquée par le transfert du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) de l'Etat à la Région. Le groupe MRC se satisfait de l'ambition régionale dans ce domaine et souligne l'importance que ce secteur occupera à l'avenir, ainsi que le défi qu'il représente.

Intervention de Daniel Guérin dans le débat général

Mon intervention portera globalement sur les annexes 11 et 14.

Le rapport sur les transports rappelle dès son introduction qu'une majorité de Franciliens place les transports en tête de leurs préoccupations.

Face à cette réalité, ce projet de budget, vous l'avez indiqué, correspond à une année charnière avec la prise en charge du STIF le 1^{er} juillet prochain.

Pour autant, il intègre une véritable ambition que Serge Méry a soulignée et que nous partageons. J'en veux pour témoignage les projets de développement des transports en commun comme celui, par exemple, du Tramway Villejuif-Juvisy qui me tient à cœur.

Certes nous proposerons, sur l'annexe 14 un amendement pour améliorer l'insertion de certains projets dans leur environnement et augmenter les crédits de protection des nuisances ferroviaires.

Certes, nous soutiendrons aussi, en matière de transports, mais dans le fascicule « coopération

interrégionale », un amendement commun avec les groupes socialistes, et verts, proposé par notre collègue Roland JEDRZEJEZYK sur l'accélération de l'électrification de la ligne Paris-Bâle utilisée chaque jour par des milliers de Seine-et-Marnais.

Reste la question des politiques qui relèvent encore aujourd'hui du STIF, mais aussi de la RATP et de la SNCF et sur lesquelles nous aurons, demain plus qu'aujourd'hui, notre mot à dire.

A cet égard, je voudrais dire mon inquiétude face à la dégradation de la qualité de service, notamment sur les lignes C et D du RER qui conduit là aussi, beaucoup de nos concitoyens à voyager dans des conditions inacceptables et à subir des retards quotidiens.

Ces situations appelleront demain une ambition pour l'amélioration, pour la remise aux normes, pour la mise à niveau des transports en commun en Ile-de-France, ambition que nous partageons avec le reste de la majorité et l'exécutif.

Recherche et Innovation

La Région Ile-de-France consacre un budget croissant à la recherche. Le groupe MRC soutient bien entendu ce choix. Il souhaite néanmoins une utilisation optimale des organismes existants : le Conseil Consultatif pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur, les Technologies et l'Innovation (CCRRESTI) ou encore l'Association Ile-de-France-Europe.

Intervention de Nicole Morichaud dans le débat général

Nous nous félicitons de l'augmentation significative du budget régional consacré à la recherche, en particulier lorsque l'Etat se désengage depuis plusieurs années, en totale contradiction avec les recommandations de l'Union européenne. Notre effort financier montre que pour nous, l'investissement en faveur de la recherche et du développement est primordial pour le maintien de l'emploi innovant dans notre région. Malheureusement l'effort régional ne pourra compenser l'absence du financement public et ses funestes conséquences sur le maintien de la compétitivité de nos entreprises.

Depuis la précédente mandature, nous avons contribué, en ciblant nos aides, à constituer et renforcer des pôles de compétitivité : Optics valley, Génopole, automobile, aéronautique, image. Choisir dans ce budget de soutenir plus largement les programmes fédérateurs, les Sciences de l'Homme et de la Société, la culture scientifique et technique, va dans le bon sens.

Nous nous réjouissons également de voir mentionnées, pour la première fois depuis 1986, les conventions CIFRE, outil performant de formation

pour les jeunes au moyen de thèses réalisées au sein de l'entreprise et financées en partie par l'Etat. Pour terminer mon propos, je voudrais souligner que les outils que nous avons créés doivent être mieux et surtout plus utilisés :

- le CCRRESTI, présidé par Hubert Curien, doit être régulièrement sollicité pour mieux expliquer et associer les élus aux choix et aux secteurs que nous finançons. Le monde scientifique est mal connu. Demandons à ceux que nous avons désignés dans cet organisme d'éclairer les orientations prises.
- De même, le souci d'aider au montage de projets européens est louable quand on a mesuré la complexité des dossiers, Ile-de-France-Europe, l'ancienne ADEIF, notre structure installée à Bruxelles doit utilement jouer ce rôle.
- Enfin, les boucles locales d'infrastructures haut débit réalisées avec l'aide régionale doivent rapidement être reliées entre elles pour conforter les pôles de compétitivité et augmenter leurs performances.

Démocratie de participation

Le présentation du budget pour la démocratie de participation faisait état d'un budget global de 2 M€ non répartis entre les différentes instances votées ou à venir. Le groupe MRC soutient la nécessité de doter chacune des instances d'un budget lisible et a présenté un amendement en ce sens, complétant par ailleurs ces dispositifs par une action visant à promouvoir la participation citoyenne en Ile-e-France à tous les niveaux de consultation et de prise de décision.

Intervention de Guillaume Vuilletot dans le débat général

La démocratie de participation est une démarche novatrice. Elle est novatrice pour notre institution comme plus largement pour notre société.

Nous voulons bien nous laisser convaincre que cette forme particulière de la concertation servira la collectivité par deux éléments.

D'une part, la continuité dans la concertation qu'elle induit est sans doute un outil précieux pour mieux percevoir les attentes de nos concitoyens et améliorer, de cette façon, nos décisions publiques.

D'autre part, il s'agit d'un outil de pédagogie civique qui doit permettre de redonner goût à l'action publique.

Et bien justement ! Nous pouvons comprendre que – pour une action nouvelle, un service à créer – il y ait une difficulté à trop définir l'action à mener.

Nous pouvons comprendre que le fait même de trop mettre un tel budget dans des cases soit un tantinet antinomique avec la démarche participative.

Mais nous vous demandons de bien vouloir considérer un autre point de vue. Nos concitoyens seront naturellement sensibles à notre démarche... sauf si elle apparaît comme une accumulation de structures.

Dans ce cas, nous paraîtrons n'avoir créé qu'un machin de plus. La démocratie participative a besoin d'idées claires. Nous nous devons en la

matière de rechercher la plus grande lisibilité dans notre action. Cela ne pourra que favoriser la crédibilité de ce que nous entendons mettre en œuvre.

Je dois vous dire, madame, que la présentation budgétaire de cette annexe ne favorise pas cette lisibilité. Il y a même comme un décalage entre l'économie de mots des lignes budgétaires et la générosité de votre description et de vos projets. C'est dans cet esprit de lisibilité que nous avons déposé un amendement que je défendrai tout à l'heure.

Il y a eu des échanges dans de multiples séances de commission. Nous sommes dans l'attente d'une explication plus claire de l'exécutif. C'est donc à l'issue de nos débats que nous déterminerons notre vote sur cette annexe.

Enseignement secondaire

Le budget de l'enseignement secondaire prévu pour 2005 est un budget de transition. Il reste néanmoins une priorité pour la Région. Le groupe MRC a tenu ici à souligner les enjeux à venir : transfert des personnels TOS, schéma des formations, avenir des lycées municipaux parisiens... et à rappeler la nécessité de conserver à l'enseignement professionnel son statut de service public et de promouvoir les principes fondamentaux de la République dans les établissements d'enseignement secondaire.

Intervention d'Eric Ferrand dans le débat général

Le groupe MRC se félicite de voir le secteur de l'enseignement secondaire demeurer une priorité pour la Région.

Des inquiétudes pèsent néanmoins sur celui-ci, et on ne peut s'exonérer de quelques remarques et questionnements.

La baisse de l'aide régionale à la demi-pension, si elle est justifiée ici par une non consommation des crédits en 2004, est toutefois préoccupante. Le groupe MRC se félicite de la mise en place du quotient familial qui est une étape importante vers une satisfaction plus juste des besoins. Nous souhaitons néanmoins sur le sujet de l'aide régionale à la demi-pension un état des lieux complet permettant d'appréhender et d'améliorer l'ensemble de ce dispositif.

Dans le cadre de la loi sur la décentralisation, la Région aura à intégrer dès l'an prochain les personnels TOS. Le groupe MRC sera vigilant sur les conditions de ce transfert. Et nous vous faisons confiance pour agir avec responsabilité et fermeté envers l'Etat afin d'assurer les bonnes conditions de ces transferts pour le personnel et pour les élèves.

La Région Ile-de-France, de la même manière, est pleinement impliquée dans le schéma des formations et aura, dans les années qui viennent,

de nouveaux établissements transférés. Je veux parler des lycées professionnels municipaux parisiens dont l'avenir a été gravement menacé par le Rectorat de Paris.

L'opération menée actuellement par l'Académie, hors de toute consultation préalable des élus municipaux et régionaux, vise à fusionner certains établissements et parfois à les transférer en périphérie, voire en banlieue. Ce dossier appelle notre vigilance. Car il est fondamental de résister à l'écueil qui ferait de la région le bras armé des casseurs du service public d'enseignement professionnel qui concerne aujourd'hui des milliers d'élèves parisiens de l'enseignement secondaire.

Toutes ces opérations de décentralisation ont pour principal effet de fragiliser l'Education nationale. Il nous semble à ce titre important de réaffirmer les valeurs fondamentales de la République. Pour cela, le groupe MRC souhaite voir inscrite, dans chaque établissement public d'enseignement secondaire, la devise de la République française « Liberté Egalité Fraternité » et voir affichée, comme cela a été fait à Paris, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est un secteur très important de la politique régionale, par sa vocation à remédier aux déséquilibres entre les territoires, à améliorer les différentes liaisons et à renforcer les solidarités humaines. Cette année 2005 sera marquée par la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) qui établira le cadre des grandes orientations des politiques régionales à venir. Le groupe MRC expose ici les thèmes qui sont prioritaires à ses yeux.

Intervention de Rachid Adda dans le débat général

Une majorité de Franciliens et parmi eux les moins choyés par la politique d'une fée libérale qui a décidément choisi de ne pas se pencher sur leur berceau, nous ont élus, nous ont fait confiance il y a près d'un an parce qu'ils pensent qu'une politique de gauche dans ce contexte national de régression et de casse sociale, de désintérêt de l'Etat pour ses missions régaliennes, est plus apte à assurer et à assumer une plus grande égalité entre les citoyens, un aménagement plus durable et plus solidaire des territoires.

Ce bleu budgétaire ne traduit pas seulement les ambitions fortes de la Région en matière d'aménagement mais replace aussi ce dernier au cœur de sa politique en tant qu'outil au service de la cohérence de ses politiques sectorielles.

C'est d'autant plus important que cette année est particulière avec la première révision du SDRIF sous la conduite de la Région. Notre volonté est d'associer les Franciliens à définir et s'approprier les objectifs qui donneront à l'Ile-de-France les traits d'une région plus solidaire, plus humaine, plus juste et au fond avec plus d'espérance pour chacun d'entre eux.

Les contrats ruraux et régionaux sont un atout-maitre de la politique régionale vers les collectivités territoriales et sont victimes de leur succès. Les crédits sont en hausse et il apparaît à nos yeux de plus en plus évident, sans remettre en cause la liberté de choix des collectivités territoriales, que la Région doit indiquer clairement qu'ils sont un moyen d'atteindre des objectifs régionaux globaux. La Région doit donc préférentiellement financer les projets communaux ou intercommunaux qui concourent à l'accomplissement de ses objectifs.

En élaborant des critères d'éligibilité, nous les rendrons encore plus performants et nous en ferons un élément de la transversalité de votre approche. C'est déjà le sens d'un amendement du MRC qui vise à réserver une part des crédits des contrats régionaux à la rénovation et la construction des équipements sportifs de proximité.

Il faudrait aussi être plus regardants sur les avenants dont le taux ne peut être seulement justifié par une adaptation des projets, liée au caractère pluriannuel des contrats.

Sur les territoires prioritaires, le groupe MRC souhaite apporter un bémol même si la présidente Ferri a su nous rassurer lors de la commission de l'Aménagement du territoire. Les crédits alloués aux territoires prioritaires ont été alignés sur ceux inscrits lors de la précédente année. Or nous pensons qu'il faut avant tout agir sur les causes de la non consommation des crédits plutôt que sur les conséquences. Elle est parfois liée à une absence de culture de projet dans ces territoires et notamment certaines intercommunalités qui reproduisent souvent les causes qui leurs ont donné naissance et voient en la région un guichet supplémentaire. La pauvreté de certaines communes, parfois à la limite de la mise sous tutelle, et dont la trésorerie ne permet parfois pas d'avancer la TVA en sont aussi une cause possible. Nous l'avons évoqué lors de l'annexe budgétaire présentée par Madame Gourevitch avec le problème des équipements sportifs à destination des lycéens.

Monsieur le président,

Parce que ce bleu budgétaire est conforme à nos principes, nos engagements et nos objectifs et parce qu'il est en cohérence avec les différentes politiques sectorielles, le groupe MRC votera cette annexe budgétaire.

Pour finir Monsieur le président, Madame la présidente juste une impression personnelle, celle d'un bleu, sur cette séance budgétaire. Elle fut très instructive, très constructive grâce à la concertation au sein de la majorité mais aussi par certaines interventions de ceux qui ne partagent pas nos orientations.

Par contre certaines critiques purement polémiques et caricaturales que l'on a pu entendre ici ou là sur ce budget et notamment sur des parties relevant de l'intérêt général m'incite à terminer par une citation, délicate part de vérité de son auteur François Mitterrand :

« L'existence politique d'un redresseur de torts soumis à ses impulsions plutôt qu'à ses principes n'a de remarquable que son incohérence et finalement son inutilité. »

**Intervention précédant
le vote du budget 2005
du Conseil régional d'Ile-de-France**

Intervention de Guillaume Vuilletet dans le débat général

Après ces quatre jours et demi de débat beaucoup a été dit.

Je voudrais centrer mon propos sur trois points.

En premier lieu, la méthode. Vous seriez en droit de nous considérer comme des mauvais coucheurs si je vous disais que le groupe MRC estimait que ses remarques et ses interrogations n'ont pas trouvé d'écoute et d'attention.

Cette séance a été vivante et je me souviens d'une séance où nos collègues de l'opposition se plaignaient d'un examen des amendements tenant davantage du jeu de rôle convenu que d'un débat réel. Chacun a pu constater que quelques uns de nos débats furent bien réels et c'est heureux. Bon, il y a peut-être deux-trois choses sur lesquelles on aurait pu se mettre d'accord un peu plus tôt.

Ensuite, les recettes. Avec ce budget, nous avons les moyens de notre action. Notre région, institution mature, doit mener à bien le projet qu'ont choisi les citoyens.

L'opposition nous reproche de trop anticiper la décentralisation, nos amis du groupe des Verts de ne pas l'anticiper assez.

Je me contenterai d'une citation : « *le gouvernement n'a pas démontré qu'il respectait à la fois la lettre et l'esprit des grands principes qu'il a voulu fixer par la loi constitutionnelle de 2003* » et, plus loin « *je vois mal comment on pourrait éviter d'augmenter les impôts locaux pour faire face aux transferts de compétence* ». L'auteur de ces propos est un grand monsieur de la République et de la décentralisation. Il s'agit de Daniel Hoeffel qui était alors président de l'association des maires de France.

Cela étant, je retiens de cela qu'il faut nous attendre au pire pour 2006. Alors nous devons en reparler.

Enfin, les dépenses. Nos propositions ont été entendues, écoutées et nous nous en félicitons. Cette majorité a établi des priorités fortes. Les dépenses en apportent la preuve.

Ce budget intègre des chapitres fondamentaux pour le développement régional et la vie des Franciliens avec le SDRIF, le STIF et l'EPFR qui sont autant de défis pour notre institution.

Je veux rappeler évidemment la priorité qui a été donnée au logement.

A ce sujet, je veux revenir sur l'EPFR.

J'entends les réserves émises par l'opposition sur les rapports du président Huchon à son opposition. Et je rejoins les propos du président Planchou en la matière.

Et cela dit-on peut avoir des conséquences le travail de conviction de l'EPFR ? Je n'ai pas cette appréciation sur la conduite de l'examen de ce budget qui a été remarquable. Mais ce n'est pas le problème.

L'EPFR, ce n'est pas le bébé du président Laurent, même avec les lauriers légitimes qui lui sont tressés.

C'est un outil indispensable à l'avenir de notre région. Je n'ose croire qu'il puisse y avoir là une mise en balance. Si ça devait être le cas, mais je ne veux pas le croire encore une fois, ce serait là un bien médiocre prétexte.

Nous voterons ce budget avec satisfaction au terme d'un débat riche. Nous serons à vos cotés pour le mettre en œuvre.

Résumé des amendements au budget 2005 présentés par le groupe MRC et apparentés

Amendements présentés par le groupe MRC, co-signés par le groupe PS

Votés

Annexe 3 : Actions internationales et européennes

Le soutien à la francophonie à travers des supports écrits est un des objectifs de la région. Or dans le budget 2005, aucune action de soutien n'était prévue à cet effet. Le groupe MRC a donc présenté un amendement, co-signé par le groupe

PS, créant une action permettant le soutien à l'édition, la publication et la diffusion de supports en langue française dans les zones de coopération prioritaires de la Région .

Annexe 7 : Enseignement secondaire

Le groupe MRC soutient bien entendu le principe de la gratuité des manuels scolaires pour les lycéens. Néanmoins, le dispositif mis en place en Ile-de-France a pour effet de concentrer l'achat des manuels chez un nombre très réduit de distributeurs, d'où des conséquences dommageables pour les secteurs de l'édition et surtout de la librairie.

Le groupe MRC a donc présenté un amendement, co-signé par le groupe PS, demandant la réalisation d'une étude d'impact du dispositif actuellement en place sur les secteurs de l'édition et de la librairie et l'examen de la faisabilité dans la région d'un dispositif d'achat direct et donc mieux réparti des manuels scolaires par les lycéens, bien entendu financé par la Région.

Annexe 14 : Environnement et infrastructures de transport

L'annexe 4 prévoit un financement régional de l'interconnexion TGV de Massy-Valenton. Le groupe MRC, avec le groupe PS, demande, par cet

amendement, l'augmentation des crédits affectés à la protection des riverains.

Annexe 18 : Aménagement des territoires

L'absence ou la vétusté de nombreux équipements sportifs nuit à la pratique sportive des Franciliens. Cette situation s'explique notamment par le manque de moyens ou de volonté des municipalités et touche particulièrement les territoires prioritaires. Le

groupe MRC et le groupe PS ont donc présenté un amendement créant un programme supplémentaire en faveur des équipements sportifs de proximité et d'un rééquilibrage territorial.

Amendements présentés par le groupe MRC

Votés

Annexe 2 : Démocratie de participation

Le projet de budget pour les dispositifs de démocratie de participation en Ile-de-France était doté de 2 millions d'euros non répartis entre les différentes instances votées ou en projet.

Le groupe MRC a proposé d'une part une ventilation égalitaire (300 000 euros chacune) pour chacune des instances votées ou en projet – Conseil régional des Jeunes, le Conseil de l'Egalité et l'Observatoire francilien des engagements –

d'autre part un budget de 1,1 millions d'euros consacrés à la promotion du civisme et de la participation démocratique et citoyenne en général,

à tous les niveaux de consultation et de prise de décision.

Annexe 7 : Enseignement secondaire

Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement consacrés à l'aide régionale à la demi-pension ont fortement chuté entre 2004 et 2005 (de 10 à 4 millions d'euros) en raison d'une faible consommation des crédits en 2004. La mise en place du quotient familial dans le courant de l'année

devrait entraîner une augmentation de cette aide. Néanmoins, le groupe MRC considère qu'il est nécessaire d'une part de connaître les raisons d'une telle baisse, d'autre part de répercuter les crédits qui n'ont pas été consommés pour l'aide à la demi-pension vers l'aide régionale aux lycéens.

Annexe 16 : Développement social et santé

Le projet de budget prévoyait de doter le Conseil Régional Consultatif des Citoyen(ne)s Handicapé(e)s d'un budget de 600 000 euros. Constatant dans le même temps que le budget consacré à l'aide individuelle aux personnes handicapées s'élevait à 1 250 000 euros, le groupe

MRC a présenté un amendement visant à équilibrer les priorités. Et donc de doter le CRCCH d'un budget de 300 000 euros et d'augmenter de 300 000 euros l'aide individuelle aux personnes handicapées.

Amendements présentés par le groupe PS, co-signés par le groupe MRC

Notés

Annexe 4 : Coopération interrégionale

Cet amendement du groupe PS, co-signé par le groupe MRC demande une augmentation de 2 millions d'euros pour le programme « liaisons

interrégionales », permettant la réalisation des travaux d'électrification de la ligne ferroviaire Paris-Troyes.

Annexe 5 : Formation professionnelle et apprentissage

Le budget prévu en 2005 pour la formation professionnelle prévoyait une baisse des crédits pour l'action 3 « programme qualifiant ». Cet amendement demandait une remise au niveau de

2004, soit un budget en autorisations d'engagement de 34,8 millions d'euros au lieu de 33,3 millions d'euros initialement prévus.

Annexe 19 : Logement et action foncière

Cet amendement avait pour but de donner des moyens à l'Union Régionale des Pact Arim qui sont des organismes associatifs départementaux

chargés d'intervenir auprès des co-propriétés en difficulté. L'Union régionale des Pact Arim coordonne leurs actions.

Annexe 20 : Recherche et innovation

Cet amendement du groupe PS, co-signé par le groupe MRC, demandait une augmentation des autorisations de programme de 4 millions d'euros visant à maintenir le budget du dispositif SESAME

de soutien à la recherche publique et à l'innovation. Cette « augmentation » fait passer le budget pour cette action de 6 millions d'euros prévus initialement à 10 millions d'euros.